

les collèges électoraux et qui, à son dire, a pour résultat la démoralisation absolue du parlement. L'honorable député est allé jusqu'à déclarer qu'un grand nombre des députés qui composaient le dernier parlement, étaient susceptibles d'être traduits en jugement sur des accusations que je me rappelle avoir entendu discuter avec beaucoup d'acrimonie dans cette chambre et qui, dans l'opinion de la plupart d'entre nous, ont été amplement réfutées dans le temps. Mais passons.

L'honorable député a cherché à stigmatiser, non seulement les membres du dernier parlement, mais les collèges électoraux eux-mêmes, en déclarant que la population était à blâmer, en ce que les députés étaient aussi honnêtes que le peuple les désirait ou s'attendait de les trouver. Il est allé plus loin et, parlant des députés qui composent la chambre actuelle, il a fait la déclaration étonnante—déclaration que, dans mon humble opinion, il ne convient pas de laisser passer sans contradiction—que les incidents qui ont donné lieu à la présente motion, les incidents fournis par la correspondance et les documents sur lesquels il a attiré l'attention de la chambre, indiquent, pour me servir de ses propres paroles, l'existence de toute une montagne de canaillerie non mise au jour.

L'honorable député est allé plus loin encore, et a attaqué la politique passée du gouvernement, relativement à son administration du domaine forestier et des terres de la Couronne, dans le but de faire voir qu'une politique de corruption a été adoptée comme la politique arrêtée du gouvernement, et il a stigmatisé celui-ci d'avoir accordé la demande d'une concession forestière de 100 milles carrés, faite par l'honorable député de Lincoln (M. Rykert) au nom de ses amis. Il a attiré l'attention de la chambre sur l'atrocité commise par le gouvernement en ayant osé donner, sans soumission, cette étendue de 100 milles, aux amis de l'honorable député de Lincoln, quand l'honorable député d'Oxford-sud, (sir Richard Cartwright) sait que nous avons sur notre bureau un arrêté ministériel adopté sur son avis et sa recommandation, par lequel on accordait à un de ses amis qui siège derrière lui, ce soir, une concession forestière de 200 milles carrés, sans soumission ni concurrence aucune.

Je n'ai parlé de l'attaque faite par l'honorable député d'Oxford-sud, qu'afin de faire comprendre à la chambre qu'elle est d'un caractère extraordinaire, qu'elle est à peu près, sinon absolument sans précédent, qu'elle invite la discussion et qu'elle nécessite des considérations allant au-delà de la portée de la résolution qu'il a proposée. Je désire maintenant attirer l'attention sur les remarques faites par l'honorable député de Lincoln en se défendant. Un député accusé de dérogation à la dignité ou aux privilèges de la chambre, ou attaqué par voie de résolution dans son siège, son caractère ou sa position dans la chambre, est, d'après la pratique ordinairement suivie ici, entendu de son siège, pour sa défense et généralement, la chambre juge ou ordonne une enquête sur la déclaration faite de son siège par l'honorable député, en réponse à l'accusation.

Je ne suis pas ici pour défendre l'honorable député de Lincoln, je n'ai pas à présenter d'excuse pour une seule expression contenue dans la correspondance extraordinaire qui est à peu près, sinon absolument sans précédent dans les annales parlementaires; mais j'ai écouté attentivement ce qu'il a dit et en prêtant ainsi attention, comme c'est, je suppose, notre devoir à tous de le faire, aux déclara-

tions faites par lui et sur lesquelles il attend le jugement de la chambre, j'ai cru comprendre qu'il demandait au parlement de lui donner l'occasion de se défendre davantage devant un comité de la chambre. L'honorable député (M. Rykert) a déclaré qu'il y a des circonstances se rattachant à cette affaire qui n'ont pas été mises au jour. Il a demandé qu'un comité soit chargé de faire une requête, non seulement sur la correspondance soumise à la chambre, mais sur tout ce qui s'y rattache, et il a affirmé avoir les documents portant sur cette affaire qui n'ont pas été déposés ici; qu'il a la preuve de l'existence d'autres documents qu'il peut produire et qui tendront à le disculper, ou, tout au moins, à atténuer ce qui semble répréhensible dans sa conduite ou sa correspondance; et il a donné à entendre qu'il a en sa possession des lettres ou des déclarations de la personne qui, prétend-on, a été particulièrement victime de cette transaction et qui indiquent qu'une au moins des accusations portées dans la résolution—celle de s'être servi de sa position de député pour exercer une influence corruptrice—est dénuée de fondement et ne saurait être prouvée.

A cette phase du débat, je ne veux pas discuter le mérite de cette correspondance ou de l'accusation portée contre l'honorable député, ni indiquer dans quel sens personnellement je voterai. La question à considérer maintenant, c'est de savoir quelle conduite il convient de suivre pour décider cette question avec calme et avec le sentiment de la responsabilité judiciaire qui, dès maintenant, incombe incontestablement à la chambre, en dépit des déclarations passionnées faites à l'appui de la résolution, et des déclarations non moins passionnées faites en réponse. En vue du vaste champ parcouru par l'honorable député qui a proposé la résolution, en portant son accusation et en se livrant en même temps à une attaque contre le gouvernement, et en vue des déclarations faites par l'honorable député de Lincoln et concluant à ce qu'on lui fournit l'occasion de se défendre davantage devant un comité de la chambre, je demande à celle-ci de faire en ce moment une pause, d'étudier la question, de profiter de l'occasion qui s'offrira prochainement de lire les déclarations faites pour sa défense par l'honorable député de Lincoln, afin d'arriver au jugement qu'elle devra prononcer, délibérément, avec calme, et sans se laisser influencer par les passions au moyen desquelles l'honorable député qui a proposé la résolution a cherché à préjuger le jugement de la chambre; et, dans ce but, je propose que le débat soit maintenant ajourné.

MILLS (Bothwell): Je désirerais faire quelques remarques en réponse aux remarques de l'honorable ministre de la justice et aux allusions faites par l'honorable député de Lincoln, mais comme je n'aurais pas fini à six heures et comme je ne veux pas être long, j'espère que la chambre consentira à suspendre la séance dès maintenant et me permettra de faire mes remarques à la séance de ce soir.

A six heures, la séance est suspendue.

Séance du soir.

M. MILLS (Bothwell): M. l'Orateur, la résolution proposée par mon honorable ami, le député d'Oxford-sud, soulève une question, mais, au cours du débat, on y a adjoint la question de mérite comparatif de la politique du cabinet actuel et de